

Tradition, patrimoine et identité collective¹

La raison d'être de la tradition

La série de volumes, *Les traditions et les coutumes des Forces canadiennes*, porte sur le patrimoine immatériel militaire canadien. Au fond, on y traite de la guerre, non pas du comportement durant les défilés.

Les Canadiens ont toujours fait bonne figure au combat. Qu'il s'agisse de fidèles vigies maritimes, bravant les embruns glacés de la voie de l'Atlantique Nord, de soldats épuisés, couverts de boue, isolés sur le champ de bataille et maintenant leurs positions devant l'ennemi qui avance ou de membres d'équipage d'aéronef faisant face aux tirs de canons antiaériens et aux chasseurs de l'ennemi, tous savaient quel était leur devoir. S'ils avaient choisi d'en faire moins, que ce qu'ils ont accompli, ils auraient eu l'impression de laisser tomber leur pays, leur unité et leurs camarades et auraient été déçus d'eux-mêmes. Ce sont leurs actions et les convictions qui les animent qui constituent le vrai fondement de la tradition militaire.

Les critiques se concentrant parfois sur le « poids écrasant » des coutumes, craignent que celles-ci puissent réprimer l'initiative et le changement. Ce genre d'inquiétude laisse supposer que nous sommes esclaves de la routine et non ses maîtres. Comme l'a déjà dit le feld-maréchal Lord Slim, commandant britannique en Birmanie au cours de la Seconde Guerre mondiale, « la tradition ne vous empêche pas de poser des gestes nouveaux, mais elle vous évite de faillir aux normes de courage et de comportement qui vous ont été transmises. Ainsi, loin d'être une entrave à vos actions, la tradition sera un appui vous guidant et vous soutenant dans les moments difficiles »².

La tradition militaire canadienne – ses convictions et ses modèles de comportement – améliore le professionnalisme et l'efficacité, guidée par les gestes de ses prédécesseurs. C'est là un point essentiel. La tradition est l'un des moyens permettant à l'expérience du passé de devenir norme contre laquelle

mesurer les comportements présents et futurs. Elle a une fonction pratique au sein des forces armées : maintenir la volonté de vaincre.

En avril 1915, les soldats de la 1^{re} Division du Canada le savaient d'instinct. Ils ont tenu bon devant la première attaque massive au gaz lancée sur le front occidental, tandis que les unités de flanc d'autres pays se sont dispersées en courant. Ce genre de comportement donne à chacun de nous l'exemple du devoir à accomplir en temps de crise.

Nous savons tous à quel point il est difficile d'être motivé et de se consacrer à l'accomplissement de son devoir dans les conditions parfois épuisantes des exercices de temps de paix. En temps de guerre, ces conditions sont exacerbées par le danger constant, les ruptures de la chaîne de commandement, les victimes de la guerre et la confusion. Et pourtant, il faut bien s'acquitter de ses tâches. Les attitudes à avoir et les gestes à poser ont été résumés il y a bien des années par Lord Nelson, de la Marine royale britannique, et ils forment une partie du patrimoine commun à tous les militaires canadiens. Il a dit : « Le devoir, c'est la première préoccupation de l'officier de marine; toutes les considérations d'ordre personnel doivent lui céder la place, aussi pénible que cela puisse être »³. (Traduction libre) Ce code inflexible est encore valable.

Le leadership, l'entraînement, le soutien administratif et un ensemble d'autres éléments appuient le personnel au combat. Des unités nouvellement formées sont souvent victorieuses, tandis que d'anciennes échouent parfois. La tradition ne constitue qu'une partie de ce qui renforce la volonté d'une force moderne, mais il ne faut pas en négliger le pouvoir. Elle donne courage à celui qui est seul et qui a peur et le pousse à faire de son mieux. La coutume, pour le plaisir de la chose, serait une perte de temps sur le plan professionnel. Or, même les plus grands défenseurs de l'efficacité administrative reconnaissent les passions que soulève la tradition, un sujet qu'on ne peut ignorer.

De fait, elle ne devrait pas être négligée. La création et le maintien d'une identité collective au sein de forces armées accroissent l'efficacité opérationnelle. Le fait de savoir instinctivement comment réagira un camarade dans les affres du combat améliore la confiance, la coopération, le moral des

troupes et la cohésion dans la bataille. Le sentiment de partager un même patrimoine, ainsi que l'existence de normes de comportement, voilà qui donne une orientation pour l'avenir.

Ce genre de modèle de comportement est très bien représenté par les honneurs de guerre accordés à la plupart des unités opérationnelles du Canada, tout comme par le nom des actions ou campagnes au cours desquelles nos prédécesseurs se sont illustrés. Ces honneurs, montrés et expliqués à un équipage de navire ou au personnel d'une unité, créent un sens de l'histoire et un sentiment de continuité et d'identité.

Les insignes et les devises des unités accomplissent un dessein semblable. Les emblèmes des branches, des formations et des commandements renforcent l'identité collective, tout comme les uniformes distinctifs.

Les coutumes liées au service, comme le salut, le cérémonial et la conduite en société, les marches musicales et les sonneries de clairon empreignent de familiarité le service et la routine militaires, tout en marquant l'occasion et en favorisant un sentiment d'identité collective au sein de l'unité, de la branche et du service, ainsi qu'au niveau national. Pourtant, aucune de ces coutumes n'est figée à jamais; elles évoluent toutes et se modifient progressivement au fil du temps.

La tradition vivante n'est jamais rigide ni inflexible. Elle ne s'intéresse pas exclusivement aux coutumes, qui sont des pratiques et des gestes habituels. C'est un ensemble d'opinions, de convictions et de coutumes qui sont issues du passé et qui donnent une perspective aux actions futures.

Le patrimoine englobe les traditions et les coutumes, conjuguées aux connaissances historiques. Il varie selon le milieu culturel, car nous sommes tous des produits de notre passé. Plus nous échangerons, plus nous comprendrons la façon dont nos camarades et nous-mêmes réagirons au stress de la guerre.

Tous les membres des Forces canadiennes possèdent un patrimoine en matière de devoir et de service dûment acquittés. Notre tradition consiste à servir aussi bien que nos prédécesseurs lorsque nous y sommes appelés.

Patrimoine et identité collective

L'une des influences les plus marquantes est notre évolution vers un statut indépendant au sein du Commonwealth britannique des nations. Pendant une grande partie de l'histoire du Canada, nous étions une colonie ou un dominion autonome avec de solides liens impériaux. Une déclaration de guerre de la France et, plus tard, de l'Angleterre comprenait automatiquement le Canada. Malgré la présence constante du nationalisme au sein de notre société, depuis la fin du XVII^e siècle peu de gens remettaient en cause la situation ou niaient les avantages de s'organiser, de s'équiper et de s'entraîner selon le modèle de la mère patrie. Les résultats sont encore évidents aujourd'hui dans les coutumes et les usages, les uniformes et le drill, le leadership et l'organisation, les opinions et les convictions. Les expériences et les attitudes que nous avons en commun avec les forces de notre « parent » britannique et d'autres partenaires du Commonwealth constituent encore des liens dont nous pouvons être fiers. Dans une moindre mesure, les coutumes et les traditions issues de l'ancien régime de la Nouvelle-France continuent de jouer un rôle dans notre patrimoine militaire. En conséquence, les Forces canadiennes modernes sont le reflet de la société canadienne qu'elles servent, notamment sa dualité linguistique (l'anglais et le français) et sa nature multiculturelle.

Aucun tissu social n'est cependant figé, et le changement traduit notre maturité nationale croissante. Les unités canadiennes mises sur pied afin de servir en Afrique du Sud à l'aube du XX^e siècle étaient impatientes de suivre l'étendard impérial, mais la fierté découlant des réalisations du Corps canadien pendant la Première Guerre mondiale qui a suivi a suscité chez nos militaires la conviction que le Canada avait acquis le statut de nation. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Armée canadienne s'est appuyée sur cette base solide pour renforcer son sentiment d'indépendance.

L'identité canadienne était aussi évidente au sein des unités navales et aériennes au cours des deux guerres mondiales, et elle a favorisé l'apparition de signes repérables comme des marques sur les cheminées des navires, des insignes de navire et d'escadron, une insistance à servir ensemble de la part

des Canadiens, ainsi que la reconnaissance d'organismes canadiens naval et aérien. Cependant, des navires et des escadrons ont été intégrés à la Royal Navy et à la Royal Air Force dans une bien plus large mesure que des unités terrestres canadiennes l'ait été dans l'Armée britannique. Ainsi, les marins étaient attachés au concept selon lequel il n'y avait qu'une seule marine royale naviguant sur une seule et même mer, sous le contrôle unifié de l'Amirauté britannique.

Or, une enquête sur des « incidents » de rébellion survenus au sein de la Marine royale du Canada après la Seconde Guerre mondiale a prouvé à quel point les subalternes attachaient beaucoup d'importance à l'identité canadienne. Après tout, dans une démocratie, des forces armées loyales sont le reflet de la société qu'elles servent, comme il se doit. Nous servons le Canada. La capacité de se faire reconnaître comme militaires canadiens à l'échelle mondiale est fortement ancrée dans la politique gouvernementale. L'identité nationale vient au premier plan.

L'identité nationale n'est pas un rejet des racines britanniques ou françaises, pas plus qu'elle n'exclut d'autres types d'identification à un groupe. Par exemple, il existe une fraternité des gens de la mer qui unit tous les marins et, en dépit d'une philosophie navale « tous pour la compagnie », les sous-mariniers se perçoivent comme dans une classe à part. Naturellement, chaque équipage estime qu'il sert à bord du meilleur navire de la flotte.

Tout cela n'a rien de surprenant. Au cours des dernières décennies, on a effectué de nombreuses études sur l'identité collective et sa relation avec l'efficacité opérationnelle, la cohésion au combat et le moral des troupes. Les conclusions font ressortir l'importance d'un petit groupe étroitement lié. Intuitivement, on savait déjà cela au cours de la dernière guerre mondiale. Ainsi, la Royal Navy dans le film « Ceux qui servent en mer » (*In Which We Serve*) illustre la cohésion et l'esprit de corps d'un équipage. Par ailleurs, les études sur le moral des troupes de l'Aviation royale du Canada ont souligné l'importance de garder les équipages ensemble et de l'esprit de corps des escadrons. L'Armée de terre reconnaît le même concept comme étant l'une des bases fondamentales du système régimentaire.

Il n'y a rien d'incompatible dans tout cela. Les sous-marinières peuvent être fiers tout à la fois de leur navire, de leur service, de leur pays et de leur patrimoine naval. Il s'agit d'un tissu de loyautés se renforçant mutuellement afin de créer un modèle unique d'identité et de comportement qui suscitera un sens du devoir et de la responsabilité lors de l'épreuve ultime du combat.

Chaque numéro du magazine *Légion* publié par la Légion royale canadienne et des douzaines d'autres publications destinées aux anciens combattants, aux militaires en activité et aux civils intéressés renferment des notes sur des retrouvailles à venir. Pourquoi y en a-t-il autant et pourquoi s'y intéresse-t-on? Peut-être parce que, de façon très réelle, les unités forment une « famille » et que les familles durent toujours.

Les forces armées ont avantage à favoriser ce type d'identification puisqu'elle augmente la cohésion et l'efficacité de l'unité au combat. L'Armée de terre a été la première à reconnaître ce facteur et à élaborer des politiques visant à maintenir des liens de type familial entre ses membres. Ce faisant, elle reproduisait les comportements familiaux de la société dans son ensemble.

La durée de vie d'une unité des forces armées se mesure généralement par sa période d'existence ininterrompue, même si, comme c'est le cas ailleurs, l'exception confirme la règle. La Nouvelle-France a été la première à créer une milice sur le territoire qui est maintenant le Canada. L'Amérique du Nord britannique était initialement formée de plusieurs colonies distinctes, dotées chacune de sa propre milice. Il y avait aussi quelques régiments territoriaux, ainsi que des réguliers coloniaux au sein de l'ordre de bataille britannique, mais ils étaient uniquement affectés au service local. Tous forment une partie de notre patrimoine, mais le fait de les compter tous comme des « Canadiens » pose certains problèmes. Arbitrairement, la lignée dans l'Armée canadienne commence avec la *Militia Act* (Loi sur la milice) de 1855 et ne s'applique qu'aux unités d'autres colonies qui se sont jointes à la Confédération. L'amalgame de deux unités ou plus au sein du système élargit la famille par le biais d'une sorte de mariage où les traditions de chacun sont perpétuées par l'ensemble.

Lorsqu'une unité de l'armée est dissoute, sa vie de famille prend fin, et ses honneurs, sa lignée et ses traditions sont perdues à jamais. Cette coutume a posé des problèmes inquiétants après la Première Guerre mondiale, pour laquelle on avait formé des bataillons expéditionnaires distincts aux strictes fins du service à l'étranger qui ont par la suite été démantelés. Ces bataillons avaient mis le personnel à rude épreuve et considérablement sollicité l'appui de la milice existante; le problème a été réglé lorsqu'on a laissé les unités existantes perpétuer ces bataillons avec lesquels ils avaient des liens étroits. Ainsi, les honneurs n'ont pas été perdus, coutume qui existe encore aujourd'hui.

La coutume s'applique aussi aux autres services, même si les détails varient en ce qui a trait à la pratique. Par exemple, les escadrons de la Force aérienne perpétuent des unités ayant porté le même numéro qu'eux dans l'ordre de bataille canadien. Dans ces cas, le démantèlement ne met pas un terme à la vie de l'escadron, qui est considéré comme la somme de l'expérience de toutes ses unités.

La coutume se complique au sein de la Marine. Il va sans dire que la durée de vie d'un navire est limitée, mais les vaisseaux perpétuent les honneurs des navires de la marine qui les ont précédés. Cette pratique de longue date a été officiellement autorisée après la Seconde Guerre mondiale. Contrairement à l'Armée de terre et à la Force aérienne, la Marine royale du Canada se considérait alors comme l'élément canadien de la Marine royale au sein d'un ordre de bataille commun; les noms des navires de guerre n'étaient pas repris pour éviter toute confusion lors d'un conflit à l'échelle mondiale. Tous les prédécesseurs du même nom n'étaient pas considérés comme faisant partie de la lignée d'un navire. Ainsi, le NCSM *York* est le premier navire à porter ce nom au sein de l'ordre de bataille canadien, mais il perpétue les honneurs de huit navires de la Royal Navy ayant porté le même nom sur la liste navale commune du Commonwealth. Aujourd'hui, des navires comme le NCSM *York* continuent de porter de tels honneurs de droit, en raison du service continu. Cependant, les navires nouvellement construits n'ont le droit d'afficher que les honneurs mérités par des navires canadiens au sein d'un ordre de bataille canadien.

Ce n'est pas le seul lien officiel continu entre les unités canadiennes et celles du Commonwealth. Depuis pratiquement le tournant du XX^e siècle, des régiments de l'Armée de terre ont formé des alliances

avec leur pendant du Royaume-Uni et d'ailleurs, dans le cadre d'une pratique initialement conçue pour favoriser l'unité impériale. Ce genre d'alliance est maintenant possible pour toutes les branches des Forces canadiennes. La pratique, semblable à celle visant les affiliations entre unités canadiennes, étend les liens familiaux à d'autres « parents » de l'« arbre généalogique » militaire.

Éthos et éthique militaires

Les systèmes d'éthos et d'éthique militaires sont essentiels pour former le caractère et l'esprit d'une force militaire et de ses membres. Ils sont bien plus qu'un code martial; ils englobent les croyances et les qualités en fonction desquelles les gestes des militaires seront jugés.

À travers les âges, il y a eu de nombreuses tentatives visant à décrire et à codifier l'éthos militaire. La version canadienne la plus récente a été distribuée en guise de directive pour le perfectionnement des membres des Forces canadiennes, et en voici la reproduction intégrale.

L'éthos des Forces canadiennes

Les Forces canadiennes sont un organisme militaire voué au service du Canada et à la défense des Canadiennes et des Canadiens. Cette institution volontaire est fière d'un passé marqué par les sacrifices de centaines de milliers de Canadiennes et de Canadiens qui ont servi sous les drapeaux pendant plus d'un siècle. C'est un organisme présentant une disponibilité et une capacité opérationnelles uniques qui lui permettent de servir le Canada en temps de paix et en temps de guerre, sur notre sol comme à l'étranger.

Les femmes et les hommes composant les Forces armées sont issus de toutes les régions du Canada. Ils tirent leurs forces des deux langues officielles et de la grande diversité des ethnies et des communautés culturelles du Canada. Avec l'ensemble des Canadiennes et Canadiens, ils respectent et partagent des valeurs identiques qui leur sont chères : loyauté, intégrité et respect

de l'autorité de la loi. Ils savent aussi que le métier des armes est fondé sur le sens du devoir, l'honneur, la discipline, la loyauté, le courage, le dévouement et l'esprit d'équipe sans lesquels une armée est inefficace

Les femmes et les hommes des Forces canadiennes ont à cœur de remplir la mission que leur a confiée le gouvernement du Canada. Tout ce qu'ils accomplissent à titre de membres des Forces armées est marqué du sceau de l'intégrité et de l'excellence. Ils savent que seuls un leadership et une conduite fondés sur le respect de la personne humaine permettent de satisfaire aux exigences uniques du milieu militaire.

Les membres des Forces canadiennes sont responsables envers leurs supérieurs, et chacun d'eux fait partie d'une chaîne hiérarchique chapeauté par le ministre de la Défense et le gouvernement du Canada. Comme tous celles et ceux qui servent leur pays, leur vocation de militaires les oblige à agir dans un profond respect des attentes et des valeurs des Canadiennes et des Canadiens.

Les membres des Forces canadiennes forment une communauté fière et particulière qui vit véritablement au sein de la grande famille canadienne. Ils sont prêts à assumer pleinement leur devoir envers le Canada et à faire tous les sacrifices, jusqu'à l'ultime si nécessaire, parce qu'ils croient aux valeurs fondamentales des Canadiennes et des Canadiens, et dans la raison d'être de leur mission.

SERVICE**HONNEUR****MISSION**

Nous servons le Canada, les Canadiennes et les Canadiens sur terre, sur mer et dans les airs.

Nous sommes fiers de notre contribution unique au pays et à son peuple.

Nous oeuvrons pour la paix et la sécurité de notre nation et de ses alliés.

Nous honorons le service et le sacrifice de tous ceux qui nous ont précédés.

Nous sommes dévoués à tous ceux qui nous succéderont⁴.

Par ailleurs, on a publié un énoncé d'éthique de la Défense afin de guider les membres des Forces canadiennes.

Énoncé d'éthique de la Défense

Les Forces canadiennes et le ministère de la Défense nationale sont investis d'une responsabilité particulière en matière de défense du Canada. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le Ministère et ses employés ainsi que les Forces canadiennes et leurs membres s'engagent à respecter les obligations et principes suivants en matière d'éthique :

Principes

Respecter la dignité de toute personne

Servir le Canada avant soi-même

Obéir à l'autorité légale et l'appuyer

Obligations

| | |
|-----------------------|---|
| <i>Intégrité</i> | Nous accordons la priorité aux principes et aux obligations éthiques dans nos décisions et nos actions. Nous respectons toutes les obligations éthiques découlant des lois et des règlements applicables. Nous ne fermons pas les yeux sur les actes non conformes à l'éthique. |
| <i>Loyauté</i> | Nous nous acquittons de nos engagements de façon à servir de notre mieux le Canada, le MDN et les FC. |
| <i>Courage</i> | Nous faisons face aux défis, qu'ils soient physiques ou moraux, avec résolution et force de caractère. |
| <i>Honnêteté</i> | Nous faisons preuve de droiture dans nos décisions et nos actions. Nous utilisons judicieusement nos ressources en fonction de la mission de la Défense. |
| <i>Équité</i> | Nous sommes justes et équitables dans nos décisions et nos actions. |
| <i>Responsabilité</i> | Nous exécutons nos tâches avec compétence, diligence et dévouement. Nous sommes responsables de nos décisions et de nos actions et en acceptons les conséquences. Nous accordons plus d'importance au bien-être d'autrui qu'à nos intérêts personnels ⁵ . |

¹ Remerciements à E.C. Russell, à Vincent Bezeau, au major Paul Lansey et à Steve Gannon.

² Lieutenant-colonel N.A. Robinson, « On Tradition and its Outward Symbols », *Revue canadienne de défense* (version anglaise), vol.3, n° 4 (printemps 1974), p. 59 – traduction libre en français.

³ Robert A. Fitton (éd.), *Leadership: Quotations from the Military Tradition* (Boulder [Colorado], Westview Press, 1990), p. 92 – traduction libre en français.

⁴ « MARPACHQ N18 – CF Ethos, The Ethos of the Canadian Forces », esquimalt.mil.ca/marpac/n18/ethos.htm (version anglaise consultée le 24 mars 2004, traduction française provenant d'une autre source).

⁵ « Énoncé d'éthique de la Défense », Annexe A de la DOAD 7023-1, Programme d'éthique de la Défense, http://www.dnd.ca/admfincs/subjects/daod/7023/form/a_f.asp (version anglaise consultée le 24 mars 2004, version française consultée le 14 mai 2004).